

# Coronavirus en Belgique: les travailleuses du sexe dénoncent le mépris des politiques

Belga, publié le 07 mars 2021 à 16h35

## Coronavirus: manifestation des travailleurs du sexe à Bruxelles



Coronavirus: manifestation des travailleurs du sexe à Bruxelles

Coronavirus en Belgique: les travailleuses du sexe dénoncent le mépris des politiques

### CORONAVIRUS

Quelques dizaines de travailleuses du sexe ont manifesté dimanche gare du Nord à Bruxelles. Elles ont réclamé un plan de sortie adapté et un statut clair pour leur secteur. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, elles ont été contraintes de cesser leur activité et nombre d'entre elles n'ont pas bénéficié des mesures de soutien. Maintenant que les premiers assouplissements ont été annoncés, elles estiment être ignorées. "*Cette pandémie a une nouvelle fois démontré la nécessité d'instaurer un statut clair*", a affirmé une porte-parole.



*"On dénombre en Belgique quelque 30.000 travailleuses du sexe, qui ont dû cesser leur activité depuis mars 2020", explique l'une d'entre elles, prénommée Judith. "La plupart se sont retrouvées sans revenu car elles ne pouvaient pas demander le droit passerelle ou toute autre aide, étant donné qu'elles ne disposent pas d'un statut. Beaucoup n'ont pas eu d'autre choix que de poursuivre leur activité clandestinement avec tous les risques sanitaires que cela implique".*



Maintenant que les premières mesures d'assouplissement ont été annoncées, les travailleuses du sexe se sentent oubliées. *"Les métiers de contact peuvent reprendre, mais qu'en est-il de nous ? On n'a pas parlé de nous lors de la dernière conférence de presse"*. Le texte de l'accord intervenu en Comité de concertation mentionne bien la prostitution, qui reste interdite, les règles de distanciation d'1,5 mètre *"ne pouvant pas être garanties entre le prestataire de services et le consommateur"*, est-il indiqué.

*"Cette crise a montré une fois de plus qu'un statut juridique clair est nécessaire"*, a poursuivi Judith. *"Si cela avait été le cas, nous n'aurions pas connu tous ces problèmes. Ensuite, nous pourrions exercer notre profession, car c'est bien de cela qu'il s'agit, en toute légalité. Nous n'aurions pas non plus à jouer avec les statuts et à travailler sous les appellations de 'masseur' ou d'esthéticienne"*.

